

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 04 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : vendredi 27 février 2026

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Sandra LIGNAU, Olivier ALLEMANDOU, Muriel DUCOURNAU, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Jean-Marc DULUCQ, Michel RIVAL

Absents :

Emilie ROUX, Xavier DEMANGEON, Nathalie DARAGNES, Frédérique TALOU

Procurations :

—	
Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
<u>Présents</u>	<u>11</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>0</u>
<u>Votants</u>	<u>11</u>

N° DEL20260304-003 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR : RESTAURATION DES REMPARTS DE L'EGLISE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'inscription de ces travaux dans le CRTE enregistré sous le numéro II-C-4 restauration des remparts de l'église

Précisant que la commune se situe en zone FRR et que ce projet est inscrit dans une des catégories prioritaires définies par la commission départementale d'élus : travaux de préservation et de mise en valeur du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle la décision de la commission des finances du 5 février 2026 d'inscrire au budget communal ces travaux de restauration sur la base d'un montant de **36 410.74 € ttc.**

Ces travaux permettent d'assurer la préservation du bâtiment, de conserver un témoignage du passé pour les générations à venir, et de valoriser le patrimoine communal. D'autre part, l'édifice présente une fragilisation notamment du mur de soutènement rendant une intervention indispensable à court terme pour la sécurité du public et la pérennité du site.



Le montant **des travaux HT** se décompose comme suit :

Rénovation muret en galets église :	7 983.40 €
Reprise en sous œuvre du mur de soutènement de l'église :	2 910 €
Restauration des remparts de l'église :	<u>19 448.88 €</u>
Total travaux :	30 342.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 -

Adopte l'opération « restauration des remparts de l'église » pour un montant de 30342.28 €, soit 36 410.74 € ttc, avec un taux de financement de **DETR demandé de 40 %**

ARTICLE 2 -

Adopte le plan de financement suivant :

En dépenses d'investissement :	montant HT	montant TTC
Compte 2138 : restauration remparts église :	30 342.28 €	36 410.74 €

En recettes d'investissement :

Compte 13461 : DETR :	12 136 €	(taux financement 40 %)
Autofinancement :	<u>18 206.28 €</u>	(taux financement 60 %)
Total	30 342.28 €	

Echéancier de l'opération :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 7/07/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 15/09/2026

ARTICLE 3

Décide de présenter un dossier de demande de subvention DETR dans le cadre de la programmation 2026

ARTICLE 4 -

S'engage à financer l'opération de la façon suivante selon le plan de financement indiqué précédemment

ARTICLE 5 -

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026, article 2138 de la section d'investissement

ARTICLE 6 -

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 040-214002123-20260304-DEL20260304_003-DE



Signé le 6 mars 2026,

**Le secrétaire de séance
Michel RIVAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Rival". The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the end.



**Le maire
Didier MOUSTIE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Didier Moustie". The signature is written in a cursive style.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 040-214002123-20260304-DEL20260304_003-DE

